



Règlement du jeu gratuit Hello bank! – Let it Snow !

ARTICLE 1 – SOCIETES ORGANISATRICES

BNP PARIBAS - S.A. au capital de 2.494.005.306 euros - Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS - N° 662 042 449 RCS PARIS - Identifiant CE FR 76662042449, N° d'Orias 07 022 735

Et

TLC Marketing France – SARL au capital de 150 000 euros – Siège social : 92 avenue de Wagram, 75017 Paris – N° 491 414 306 RCS PARIS

organisent du 21/02/2017 au 26/02/2017 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «Let It Snow » dans les conditions définies ci-après.

Les Sociétés Organisatrices informent expressément les participants, et les participants reconnaissent, que Facebook ne parraine ni ne gère le Jeu de quelque façon que ce soit. Les informations fournies par les participants dans le cadre de ce Jeu sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Le jeu, organisé sous forme d'instant gagnant, est ouvert aux personnes physiques, disposant d'un accès à internet et d'un compte Facebook valide, résidant en France métropolitaine âgées de plus de 18 ans à la date de lancement du jeu et réservé aux clients Hello bank!, à l'exclusion des salariés et représentants de BNP Paribas, des mandataires sociaux, des prestataires, des sous-traitants et des membres de leur famille.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu par instant gagnant est disponible depuis la page Facebook du jeu à l'adresse suivante : <https://contest-umfvoh.xg1.li>

La participation à ce jeu est facultative, gratuite et réservée aux fans de la page Facebook Hello bank! France.

La participation à ce jeu s'effectue exclusivement par voie électronique. Il est nécessaire de posséder une adresse de courrier électronique pour valider la participation au jeu.

Hello bank! est l'offre 100% digitale de BNP Paribas SA

BNP Paribas, SA au capital de 2.494.005.306 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Immatriculée sous le n° 662 042 449 R.C.S. Paris - Identifiant C.E. FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735
Hello bank! : 01 43 63 15 15 (appel non surtaxé) - www.hellobank.fr (coût de connexion selon opérateur)



Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique. Par conséquent, toute utilisation de profils Facebook différents pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive. Par ailleurs, toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire pourrait entraîner une élimination définitive. Seule une participation valide sera prise en compte, toute autre participation sera automatiquement annulée.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et les Gagnants du Jeu.

Le jeu sera annoncé par une publication effectuée sur la page Facebook qui sera publiée le 21/02/2017 à 10h00. Pour participer au jeu, le participant doit se connecter sur Facebook et se rendre sur la page dédiée du jeu entre le 21/02/2017 et le 26/02/2017 23h59 (date et heure de connexion française faisant foi). Hello bank! se réserve la possibilité d'allonger l'opération d'une semaine soit jusqu'au 05/03/2017 23h59.

Le participant ne peut jouer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu.

Toute information communiquée par le participant dans le formulaire au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu'elle soit manifestement incohérente ou inexacte, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

ARTICLE 4 – DOTATION DES LOTS

La loterie est composée de 681 lots qui sont les suivants :

- **Six cent quatre-vingt-un (681) pass « 2 pour 1 » Intersport**

Le gagnant recevra par La Poste un pass Intersport (dénommé « Pass Intersport ») lui permettant de bénéficier d'une semaine de location d'équipement offerte pour 1 équipement loué : ski ou snowboard) à partir du 15/01/2017 et ce, jusqu'au 30/04/2017 au sein du réseau de partenaires Intersport Montagne. Plus d'informations sur l'annexe 2.

Valeur unitaire approximative : 100€ TTC

Les lots ci-dessus seront respectivement attribués dans l'ordre de tirage selon les modalités d'un instant gagnant soumis à l'huissier.

Le choix des partenaires a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. La responsabilité de BNP Paribas et de TLC Marketing ne saurait être engagée une fois l'utilisation du pass effectuée auprès de l'un des partenaires du fait d'erreurs, omissions involontaires de partenaires pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.

Hello bank! est l'offre 100% digitale de BNP Paribas SA

BNP Paribas, SA au capital de 2.494.005.306 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Immatriculée sous le n° 662 042 449 R.C.S. Paris - Identifiant C.E. FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735
Hello bank! : 01 43 63 15 15 (appel non surtaxé) - www.hellobank.fr (coût de connexion selon opérateur)



ARTICLE 5 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots sont attribués de manière aléatoire selon les modalités d'un instant gagnant soumis à l'huissier.

Un fois sa dotation gagnée, le gagnant ne peut prétendre à changer sa dotation, l'attribution des lots est définitive.

ARTICLE 6 – INFORMATION DES GAGNANTS ET MODALITES DE REMISE DES LOTS – LIMITATION DE RESPONSABILITE

Tous les gagnants d'un pass Intersport recevront par La Poste sous quatre à six semaines suite à la confirmation du gain sur Facebook à l'adresse renseignée dans le formulaire. TLC Marketing enverra la dotation attribuée au gagnant de l'offre à l'adresse indiquée par le participant lors de l'inscription au jeu. Les lots des gagnants qui n'auront pu être contacté seront perdus.

BNP Paribas et TLC Marketing ne pourront être tenue responsables en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique du fait des fournisseurs d'accès à internet. BNP Paribas et TLC Marketing ne seront pas en mesure d'envoyer la dotation gagnée au bénéficiaire si le consommateur donne des informations erronées lors de sa participation, TLC Marketing, BNP Paribas, ses commerciaux ou distributeurs ne pourront en être tenus pour responsables.

Il est précisé que les gains consistent uniquement en la description prévue ci-dessus pour l'ensemble du jeu mis en place pour cette opération. Ils devront être acceptés tels quels, ne pourront faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange, de reprise ou de remplacement, pour quelque raison que ce soit, ni d'une cession à un tiers ou se cumuler à une quelconque autre offre promotionnelle.

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité les sociétés organisatrices, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants de tout dommage qu'ils pourraient subir en relation directe ou indirecte avec l'acceptation et la jouissance du lot gagné.

En aucun cas les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables d'une perte ou détérioration de ces données si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

Ni les sociétés organisatrices, ni ses agents ou distributeurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au bénéficiaire ou à tout porteur de bon en cas de :

- refus d'accepter le pass par un établissement partenaire,
- incapacité du porteur du pass d'utiliser ce dernier,
- d'erreur sur le contenu du pass ou sur la liste des établissements participants,

Hello bank! est l'offre 100% digitale de BNP Paribas SA

BNP Paribas, SA au capital de 2.494.005.306 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Immatriculée sous le n° 662 042 449 R.C.S. Paris - Identifiant C.E. FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735
Hello bank! : 01 43 63 15 15 (appel non surtaxé) - www.hellobank.fr (coût de connexion selon opérateur)



- de pertes, de blessures ou de tous les préjudices éventuels subis par le bénéficiaire survenant dans un établissement partenaire ou lors de l'utilisation dudit pass.

Ni les sociétés organisatrices, ni ses agents ou distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des services et des produits proposés par les établissements participants même si cela entraîne pour le bénéficiaire du pass des pertes ou dommages. Ce qui précède ne réduit nullement les droits légaux du bénéficiaire. Le partenaire est seul responsable de la bonne exécution de la prestation.

Les sociétés organisatrices, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun pass perdus, volés, falsifiés, endommagés ou supprimés.

Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'annuler l'offre ou de substituer à cette offre une autre offre de valeur équivalente ou supérieure, sans que le bénéficiaire du pass ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contre-valeur en numéraire.

Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables dans les cas d'éventuelles grèves ou retards des services d'expédition des dotations. De même, les sociétés organisatrices ne sauraient être responsables en cas de changement d'adresse du participant qui ne lui aurait pas été notifié ou d'une erreur dans les coordonnées.

En cas de force majeure selon l'interprétation faite par la jurisprudence française, les sociétés organisatrices se réservent par ailleurs le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler ce jeu, ou encore d'en limiter les gains.

En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

Toutes les informations mentionnées dans ce document constituent le règlement du jeu. Le bénéfice de cette offre promotionnelle implique une acceptation préalable sans réserve du règlement du jeu. Les sociétés organisatrices se réservent le droit de modifier ce règlement sans préavis.

ARTICLE 7 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel concernant les participants recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au présent jeu et pour la gestion de l'instant gagnant. Elles sont uniquement destinées à la société organisatrice, responsable du traitement. Aucune autre utilisation des données personnelles ne sera effectuée par la société organisatrice. La société organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, la société organisatrice est autorisée par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion inhérents au jeu. Les informations

Hello bank! est l'offre 100% digitale de BNP Paribas SA

BNP Paribas, SA au capital de 2.494.005.306 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Immatriculée sous le n° 662 042 449 R.C.S. Paris - Identifiant C.E. FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735
Hello bank! : 01 43 63 15 15 (appel non surtaxé) - www.hellobank.fr (coût de connexion selon opérateur)



communiquées dans le cadre de la participation au jeu ne seront pas conservées au-delà du 31 décembre 2017 et uniquement pour les besoins du jeu.

BNP Paribas et TLC Marketing s'engagent à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Les données personnelles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés par courrier adressé à BNP Paribas - APAC TDC Val de Marne, TSA 30233, 94729 FONTENAY-SOUS-BOIS.

Le consommateur bénéficie en outre d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles le concernant. Afin d'exercer ces droits, le consommateur pourra adresser sa demande par courrier à l'adresse suivante : TLC Marketing France – 92 avenue de Wagram – 75017 Paris accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

ARTICLE 8 – DEPOT, CONSULTATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le règlement a été déposé en l'étude de la SELAS MIELLET-KERMAGORET, Huissier de Justice associés au 15, rue Drouot, 75009 Paris.

Le règlement est consultable et imprimable sur le site internet

<https://www.hellobank.fr/rsc/contrib/image/emailing/Let-It-Snow-022017/Reglement>

et l'envoi de la dotation gagnée est subordonné à la lecture et à l'acceptation des conditions et modalités contenues dans le règlement.

Par conséquent, le simple fait de participer implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non-respect des conditions et modalités de participation au jeu énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les participants ne disposant pas d'une connexion haut débit de type câble ou ADSL peuvent se faire rembourser les frais de connexion liés à leur participation sur simple demande écrite (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur sur demande conjointe) à l'adresse suivante :

Jeu Let It Snow! Hello bank!– CGA04D1
163 Boulevard Macdonald
75019 Paris

Le remboursement s'effectuera sur la base d'une estimation forfaitaire à partir d'un temps de connexion suffisant de 5mn pour participer, soit 1,50 € TTC, par virement sur envoi d'un RIB. Par conséquent, il est entendu qu'il n'y aura pas de remboursement dans le cas où la participation serait effectuée dans le cadre d'un abonnement mensuel à Internet de façon illimitée (ADSL, câble ou autre).

Hello bank! est l'offre 100% digitale de BNP Paribas SA

BNP Paribas, SA au capital de 2.494.005.306 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Immatriculée sous le n° 662 042 449 R.C.S. Paris - Identifiant C.E. FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735
Hello bank! : 01 43 63 15 15 (appel non surtaxé) - www.hellobank.fr (coût de connexion selon opérateur)



De même, les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne seront pas remboursés, les participants au présent jeu en ayant déjà la disposition pour leur usage.

Les demandes de remboursement seront acceptées jusqu'au 28/02/2017 minuit (heure métropolitaine, le cachet de la Poste faisant foi) inclus. Une seule demande de remboursement par participant (même nom, même adresse) peut être formulée.

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

ARTICLE 10 – UTILISATION DES NOM, PRENOM ET DE L'IMAGE

Toute utilisation de l'image du gagnant sera conditionnée à l'autorisation préalable et expresse de celui-ci.

L'exploitation des noms, prénoms et éventuellement de l'image ne donnera lieu à aucun droit d'ordre pécuniaire.

ARTICLE 11 – LIMITE DE RESPONSABILITE TENANT A INTERNET

BNP Paribas ne saurait être tenue pour responsable des risques inhérents à toute connexion sur Internet, notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au site du jeu ou le bon déroulement de la loterie.

La participation à la loterie implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

BNP Paribas dégage toute responsabilité en cas de bogue informatique, défaillance technique, ou anomalie qui pourraient causer un dommage au système du participant et de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement de la loterie ou de toute défaillance du matériel de réception des lignes de communication pénalisant la transmission des données du participant.

BNP Paribas ne pourra être en aucun cas tenue responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à Internet.

D'une manière générale, il est précisé que BNP Paribas ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site.

Hello bank! est l'offre 100% digitale de BNP Paribas SA

BNP Paribas, SA au capital de 2.494.005.306 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Immatriculée sous le n° 662 042 449 R.C.S. Paris - Identifiant C.E. FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735
Hello bank! : 01 43 63 15 15 (appel non surtaxé) - www.hellobank.fr (coût de connexion selon opérateur)



Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de tout participant au site et leur participation se fait sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout différend né à l'occasion de la loterie fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 13 – FRAUDE

Toute déclaration inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du participant et pourra faire l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

Il est rappelé que le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans un système informatique, d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un tel système, d'introduire ou de modifier frauduleusement des données dans un système informatique constitue des délits passibles de sanctions pénales.

ANNEXES

1. Pour passer sa commande, et bénéficier de son pass « 2 pour 1 » Intersport :
 - Le conso bénéficie d'une carte Intersport TLC
 - Muni de sa carte et de sa pièce d'identité il se rend directement dans l'un des 220 magasins Intersport Montagne en France et ce avant le 30/04/2017
 - Le porteur de la carte loue simultanément 2 matériels complets d'équipement de ski et ne paie que pour 1 location. Dans le cas de locations de matériels différents, le moins cher des deux sera offert.
2. La Carte Intersport « Location de matériel de ski 2 pour 1 » donne droit à son porteur à 6 jours consécutifs de location de matériel de ski offerts pour 6 jours consécutifs de location de matériel de ski achetés, sur un pack complet (skis + bâtons + chaussures OU snowboard + chaussures), au tarif plein en vigueur, pour la même période, et dans le même point de vente Intersport de station, en France métropolitaine. Si le pack complet payé est différent du pack complet offert, le plus cher sera facturé par le magasin.
3. La Carte Intersport « Location de matériel de ski 2 pour 1 » est interchangeable et est valable autant de fois que souhaité jusqu'au 30/04/2017 inclus.

Hello bank! est l'offre 100% digitale de BNP Paribas SA

BNP Paribas, SA au capital de 2.494.005.306 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Immatriculée sous le n° 662 042 449 R.C.S. Paris - Identifiant C.E. FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735
Hello bank! : 01 43 63 15 15 (appel non surtaxé) - www.hellobank.fr (coût de connexion selon opérateur)



4. Pour pouvoir bénéficier de 6 jours consécutifs de location de matériel de ski, le titulaire de la carte devra présenter sa Carte nominative et sa pièce d'identité à la caisse du magasin Intersport de station participant.
5. Aucune réduction ne pourra être appliquée sur le prix du matériel acheté.
6. La Carte Intersport « Location de matériel de ski 2 pour 1 » n'est pas cumulable avec d'autres promotions et avantages des magasins Intersport participant.
7. La Carte Intersport « Location de matériel de ski 2 pour 1 » ne peut être utilisée comme moyen de paiement par son porteur pour acheter son matériel en ligne ou par téléphone.
8. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre (restauration, équipement, durée supplémentaire, etc.) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre. De même, pour toute activité non comprise dans cette offre ou toute activité supplémentaire, le consommateur doit payer l'entrée au tarif en vigueur.
9. Toutes les informations mentionnées sur cette carte constituent les modalités de l'offre.
10. Offre proposée par Intersport et fournie par TLC Marketing France pour le compte d'Hello Bank !
11. La Carte Intersport n'est pas valable pour des réservations sur internet.
12. L'usage de la Carte Intersport est exclusivement réservé à son titulaire et à un accompagnant de son choix.

Hello bank! est l'offre 100% digitale de BNP Paribas SA

BNP Paribas, SA au capital de 2.494.005.306 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Immatriculée sous le n° 662 042 449 R.C.S. Paris - Identifiant C.E. FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735
Hello bank! : 01 43 63 15 15 (appel non surtaxé) - www.hellobank.fr (coût de connexion selon opérateur)